

Passif de communauté :

- Taxes foncières :	34 256,00
- Taxe d'habitation :	5 582,00
- Impôts sur le revenu :	30 400

Total du passif de communauté : **70 238**

**L'actif net des biens en toute propriété**

**déclarés s'établit à :**

**65 496,66**

l'expert recopie la déclaration de succession manifestement très litigieuse mais établie sous la responsabilité du notaire

**Biens en Usufruit**

Aux termes d'une donation partage établie le 29 août 1987, les époux S [ ] ont donné à leurs six enfants l'ensemble de leur capital immobilier en s'en réservant l'usufruit : l'ensemble immobilier s'établit ainsi qu'il suit :

donation divisée, sans aucun litige, en 1995, litigieuse depuis seulement par la gestion occulte des revenus de ce capital immobilier pour Mme veuve S